

COMMUNE DE HUNAWIHR
Tél. 03.89.73.60.42

ARRETE MUNICIPAL N°35/2024

Mettant à l'enquête publique le projet de
Plan Local d'Urbanisme (PLU) arrêté de la commune

Nous, Maire de Hunawihr,

- Vu le code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-19 et R.153-8 ;
- Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L123-3 et R123-9 ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 21 juillet 2014 prescrivant la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme (PLU) ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 mars 2024 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme ;
- Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique ;
- Vu la décision n°E24000036/67 de M. le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg en date du 30 avril 2024 désignant :
 - M. Jean-François Durand, Directeur technique des collectivités retraité, en qualité de commissaire enquêteur titulaire ;
 - Et M. Michel Lafond, Ingénieur Général du Génie Rural des Eaux et Forêts retraité, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

arrêtons

Article 1^{er}

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Hunawihr, destiné à définir le Projet d'Aménagement et de Développement Durables et la réglementation d'urbanisme relative à l'utilisation des sols, pour une durée de 35 jours à compter du 12 septembre 2024, jusqu'au 16 octobre 2024 inclus.

Article 2

M. Jean-François Durand, Directeur technique des collectivités retraité a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire par M. le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

M. Michel Lafond, Ingénieur Général du Génie Rural des Eaux et Forêts retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant par M. le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Article 3

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés :

- à la mairie de Hunawihr, 1 rue de la Mairie 68150 Hunawihr pendant 35 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture du 12 septembre 2024 au 16 octobre 2024 inclus :

- lundi de 16 h 30 à 18 h 30,
- mardi de 10 h 30 à 12 h 30 et de 16 h 30 à 17 h 30,
- mercredi : fermé,
- jeudi de 16 h 30 à 17 h 30,
- vendredi de 10 h 30 à 11 h 30 et de 16 h à 17 h

- dans la salle associative du presbytère protestant 31 Grand'rue 68150 Hunawihr :

- le jeudi 12 septembre 2024 de 9h à 12h,
- le mercredi 18 septembre 2024 de 14h à 17h,
- le samedi 28 septembre 2024 de 9h à 12h,
- le lundi 7 octobre 2024 de 14h à 17h,
- le mercredi 16 octobre 2024 de 9h à 12h

Le dossier d'enquête publique se compose :

- du projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU), avec évaluation environnementale, arrêté par délibération du conseil municipal en date du 14 mars 2024 comprenant :
 - le rapport de présentation : diagnostic territorial (1.1.a), analyse du potentiel de densification et consommation foncière 2013-2023 (1.1.b), rapport justificatif (1.1.c) ; rapport d'évaluation environnementale (1.1.d) ;
 - le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) : document écrit (2.2.a), éléments graphiques (2.2.b) ;
 - les règlements écrit (3.), et graphique (3.3.a, b et c) ;
 - les OAP (Orientation d'aménagement et de programmation) (4.) ;
 - la liste des annexes (5.) ;
- des avis et observations émis par les Personnes Publiques Associées (PPA) et organismes associés lors de la consultation sur le projet de PLU arrêté ;
- de l'avis de l'autorité environnementale (Mission Régionale de l'Autorité Environnementale) portant sur l'évaluation environnementale du projet de PLU ;
- de l'avis de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF).

Chacun pourra prendre connaissance du dossier du projet de Plan Local d'Urbanisme et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur, au siège de l'enquête, à la mairie de Hunawihr (1 rue de la Mairie 68150 Hunawihr).

Les observations peuvent également être envoyées par courrier électronique à l'adresse suivante : mairiehunawihr@wanadoo.fr

Le dossier d'enquête publique complet sera également consultable sur le site internet de la commune <http://www.hunawihr.fr/> pendant toute la durée de l'enquête.

Un accès gratuit au dossier d'enquête est également assuré sur un poste informatique à la mairie de Hunawihr aux mêmes dates et horaires d'accès que le dossier papier.

Article 4

L'évaluation environnementale du projet de PLU est comprise dans le rapport de présentation (document « 1.1.d Evaluation environnementale ») du projet de PLU arrêté conformément aux articles L.104-4 et R. 151-3 du code de l'urbanisme.

Article 5

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public dans la salle associative du presbytère protestant 31 Grand'rue 68150 Hunawihr :

- le jeudi 12 septembre 2024 de 9h à 12h,
- le mercredi 18 septembre 2024 de 14h à 17h,
- le samedi 28 septembre 2024 de 9h à 12h,
- le lundi 7 octobre 2024 de 14h à 17h,
- le mercredi 16 octobre 2024 de 9h à 12h,

Article 6

A l'expiration du délai d'enquête prévu à l'article 3, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur.

Il disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre au Maire de Hunawihr le dossier d'enquête avec le rapport dans lequel figurent ses conclusions motivées. Il en adressera une copie à M. le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Le Maire de Hunawihr adressera copie du rapport et des conclusions à la préfecture du Haut-Rhin pour y être sans délai tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le public pourra également consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en Mairie et sur le site internet de la commune de Hunawihr pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Article 7

Le maître d'ouvrage du projet de Plan Local d'Urbanisme est la Commune de Hunawihr. Toutes informations relatives à l'enquête publique peuvent être demandées par écrit à Monsieur Gabriel SIEGRIST, Maire de Hunawihr, à la mairie à l'adresse suivante : 1 rue de la Mairie 68150 Hunawihr.

Article 8

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux diffusés dans le département, L'ALSACE et les Dernières Nouvelles d'Alsace.

Cet avis sera affiché à la mairie de Hunawihr.

Il sera également publié sur le site Internet de la commune de Hunawihr : <http://www.hunawihr.fr/>

Article 9

Au terme de l'enquête publique et de la remise du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, le Conseil Municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Hunawihr.

Article 10

Copie du présent arrêté sera adressée à :

- M. Le Sous-Préfet
- M. Le Préfet du Département du Haut-Rhin,
- M. les commissaires-enquêteurs
- pour exécution, chacun en ce qui le concerne.



Fait à Hunawihr, le 20 août 2024
Le Maire
Gabriel SIEGRIST

